

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 58
Membres absents : 20
Procurations : 12

Séance du 16 novembre 2022
L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 16 du
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 10/11/2022
Date de transmission : 18/11/2022
Date de mise en ligne : 23/11/2022

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. Knibiely), Mme CAILLEAUX Hélène (pouvoir M. Vincent STRICH), Mme CHAPPEL Josiane, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules, (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. Bernard KANNENGIESER), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. Pascal TURRI), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. Lucien GASSER), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. Stéphane RODDE), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (procuration à M. Bernard JUCHS), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. André KASTLER), Mme WILLER Christèle,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

7^{ème} QUESTION

Aménagement d'une piste cyclable entre Stetten et Kappelen – Approbation du plan de financement et autorisation d'engager les travaux (DELIBERATION n° 2022-176)

Le schéma directeur des pistes cyclables programme 2020 – 2030 de Saint-Louis Agglomération, approuvé par délibération du 18 décembre 2019, prévoit l'aménagement d'un axe cyclable Saint-Louis / Stetten.

Le premier des quatre tronçons de cet axe, à savoir la mise en place d'une liaison cyclable en site propre entre les communes de Stetten et Kappelen peut être mis en œuvre. En effet, les études ont permis de dégager un scénario d'aménagement et les emprises foncières nécessaires sont maîtrisés par les communes d'assises, qui mettront ces parcelles à disposition de l'agglomération pour la création de la piste. Le descriptif détaillé des travaux est joint en annexe de la présente délibération.

La réalisation de cette piste cyclable permettra d'amorcer le développement d'un réseau d'itinéraires cyclables entre les communes rurales de Stetten, Kappelen, Brinckheim pour rejoindre notamment le pôle d'emploi et de développement de Sierentz/Bartenheim et à terme Saint-Louis. Cette piste pourra ainsi notamment permettre aux actifs de rejoindre les gares de Bartenheim / Sierentz et constituera également un espace sécurisé pour les enfants du RPI Stetten / Kappelen se rendant dans leurs écoles en vélo.

L'enveloppe financière nécessaire à la réalisation de ces travaux s'élève selon le chiffrage au stade AVP à 358 500 € HT (hors prestations intellectuelles).

L'opération est éligible à l'obtention d'une subvention de l'Etat au travers de la DSIL et de l'AggloBasel au titre des mesures de compensation. Le plan de financement prévisionnel de ce projet se présente ainsi comme suit :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Coût des travaux	358 500 € HT	DSIL – à hauteur d'environ 60%	215 100 € HT
		AggloBasel – à hauteur de 20 %	71 700 € HT
		Autofinancement SLA – 20 %	71 700 € HT
TOTAL	358 500 € HT	TOTAL	358 500 € HT

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'engagement du projet d'aménagement d'une piste cyclable reliant les communes de Stetten et Kappelen tel que décrit dans la présente délibération, pour un montant global prévisionnel de travaux de 358 500 € HT, soit 430 200 € TTC (valeur octobre 2022) ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel des travaux tel que précisé ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires au financement des travaux au titre de la DSIL et de l'AggloBasel ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à lancer et signer les marchés de travaux nécessaires à l'opération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 23.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 17 novembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

